

# ABSENCE DE CONTRAT DE TRAVAIL OU DE MANDAT SOCIAL DEPUIS 2 ANS AU MOINS

Conditions et détail des pièces justificatives en cas de demande de déblocage anticipé pour absence de contrat de travail ou de mandat social depuis 2 ans au moins.

## LES ÉLÉMENTS À RETENIR



PLAN(S) CONCERNÉ(S)

**PERECO (PERECOI)**



DÉLAI POUR  
FAIRE LA DEMANDE

**AUCUN**



DEMANDE(S) POSSIBLE(S)

**UNE SEULE FOIS**

### FAIT GÉNÉRATEUR

- **Absence de contrat de travail ou de mandat social depuis 2 ans au moins à compter de la révocation du mandat social ou de son non-renouvellement**

### DATE DE FAIT GÉNÉRATEUR

- **Date de fin de la période de 2 ans (sans mandat social, ni contrat de travail) à compter de la fin du mandat social (par révocation ou non renouvellement)**

### A SAVOIR

Toute demande de déblocage anticipé se fait à l'appui d'un ou plusieurs justificatifs permettant de vérifier le fait générateur et sa date.

Retrouvez le ou les justificatifs à nous transmettre dans les pages suivantes.

## ABSENCE DE CONTRAT DE TRAVAIL OU DE MANDAT SOCIAL DEPUIS 2 ANS AU MOINS



### LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE

(2 justificatifs)



**Date du fait générateur: date de fin de la période de 2 ans** (sans mandat social, ni contrat de travail) à compter de la fin du mandat social (par révocation ou non renouvellement)

Procès-verbal de révocation ou de non-renouvellement  
du mandat délivré par l'organe décisionnaire

ET

Attestation sur l'honneur d'absence de contrat de travail ou de mandat social  
depuis une période de 2 ans courant à compter de la date de révocation ou de non-renouvellement et  
précisant que la personne n'a pas liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse



### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



#### Conditions d'application

Ce même cas de déblocage intervient sous la forme d'un  
règlement unique et ne peut donc donner lieu à des  
remboursements successifs.



#### Évènement exclu

Aucun

